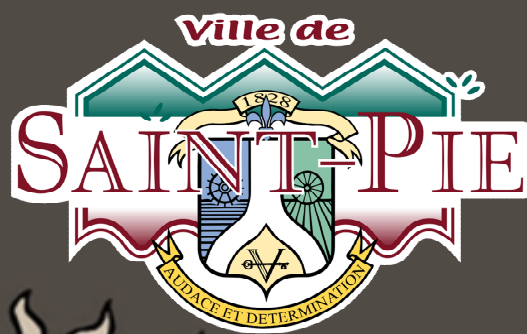


# GUIDE DU PARENT

## ÉTÉ 2024

DU 25 JUIN AU 16 AOÛT

**CAMP  
OURAGAN**  
SAINT-PIE



RESTEZ INFORMÉS! SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK :  
« CAMP OURAGAN VILLE DE SAINT-PIE »



# Table des matières

CATÉGORIES	PAGES
<b>COORDONNÉES</b>	
Équipe de coordination	4
Horaire et lieu	4
<b>MODALITÉS</b>	
Modes de paiement	5
Dates de versement	5
Modalités de modification	5
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Arrivées au camp	6
Départs	6
Départ avant 16h	7
Retards	7
Service de garde	7
Chandails de camp	7
Médicaments	8
Hygiène et crème solaire	8
Alerte aux poux	8
Repas	8
Tous les jours, j'apporte	9
Identification du matériel	9
Vêtements et accessoires proscrits	9
Info parent	10
Thématiques hebdomadaires	10
<b>ACTIVITÉS</b>	
Sorties et activités spéciales	10
<b>ÉQUIPE DU CAMP</b>	
Équipe de coordination	11
Animateur en chef	11
Animateurs	11
Organigramme	11
<b>CODE DE VIE</b>	
Code de vie	12

# COORDONNÉES

## COORDONNÉES UTILES EN VIGUEUR DU 26 JUIN AU 16 AOÛT

Pour toute question ou pour toute autre information relative au camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

### ÉQUIPE DE COORDINATION 2024

**Coordonnateur des loisirs :** Jean-Yves Bergeron alias Rocket

**Chef de camp:** Sandrine Marsan alias Oasis

**Chef de camp:** Cassandra Leclerc alias Winnie

**Animatrice en chef:** Rosalie Marsan alias Tchoupie

**UNE URGENGE?**

**450 772-2488 poste 0**

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone camp de jour	450 772-2488 Centre sportif : poste 247	Entre 6 h 30 et 17 h 30 (Boîte vocale active)

**SERVICE DES LOISIRS** du lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h

- Pour toutes questions administratives : inscriptions, paiements, informations générales
- Pour faire une requête : plaintes et demandes

450 772-2488 poste 227 ou [coordo.loisirs@villest-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca)

## HORAIRE ET LIEU

- Le camp de jour se déroule de 8 h 30 jusqu'à 16 h. **L'arrivée et le départ doivent se faire avant 8 h 30 et après 16 h seulement.**
- Le service de garde se déroule de 6 h 30 à 8 h 30 et 16 h à 17 h 30
- Le camp a lieu : Centre sportif, 50 avenue Garneau

Centre sportif et culturel  
50, avenue Garneau



# MODALITÉS DE PAIEMENT, DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

## MODES DE PAIEMENT

- En ligne, sur la plateforme d'inscription Qidigo.
  - ↳ Carte de crédit.
  - ↳ Débit préautorisé. \*
- En personne, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 (fermé de 12 h 30 à 13 h) et le vendredi, de 8 h à 13 h).
  - ↳ Par chèque libellé à la Ville de Saint-Pie. \*\*
  - ↳ Argent comptant.
  - ↳ Débit.

\* En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

\*\* Des frais supplémentaires de 20 \$ s'ajouteront pour tout chèque retourné par une institution financière. Les paiements suivants devront être effectués autrement que par chèque.

## DATES DE VERSEMENT

Il est possible de payer en 3 versements selon ce calendrier de paiements :

Versement	Date limite	Pourcentage de la facture à payer
1	À l'inscription	40 %
2	24 mai	30 %
3	21 juin	30 %

- Les paiements en ligne seront faits automatiquement aux dates prévues (24 mai et 21 juin).
- Les paiements par chèque, nous devons avoir les 3 chèques en main lors de l'inscription (post daté).

## MODALITÉS DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

### 1. Modalités de modification pour l'inscription

*Pour échanger ou ajouter des séjours, des options, le service de garde, etc.*

- Veuillez adresser vos demandes de modifications par courriel à [coordo.loisirs@villest-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca) ou par téléphone au 450 772-2488, poste 227.
- Il est possible d'ajouter le service de garde jusqu'au mercredi à 16 h de la semaine suivante.
- Les demandes pourront seulement être acceptées en fonction des places disponibles.

# MODALITÉS DE PAIEMENT, DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

## 2. Modalités d'annulation et de remboursement pour l'inscription

*Pour annuler un séjour.*

- Veuillez adresser vos demandes d'annulation par courriel à [coordo.loisirs@villest-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca) ou par téléphone au 450 772-2488, poste 227.
- Il vous est possible d'annuler un séjour ou le service de garde moins d'une semaine à l'avance, à condition que la demande soit remise au plus tard le mercredi à 16 h, après quoi le remboursement ne pourra être accordé.
  - ↳ Une demande de remboursement effectuée avant le mercredi à 16 h sera acceptée peu importe la raison, mais des frais d'administration de 10 \$ par semaine annulée seront imposés.

# FONCTIONNEMENT

## ARRIVÉES AU CAMP

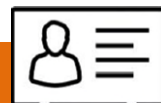
Par souci de sécurité, le parent doit **toujours accompagner son enfant** à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil. Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si votre enfant ne se présente pas au camp.

## DÉPARTS

Il est **obligatoire** d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp lors de l'inscription électronique ou en remplissant dûment le formulaire « Fiche santé et autorisation ». Les personnes autorisées doivent toujours aviser un animateur et apposer leurs initiales sur la liste de présence lorsqu'ils quittent avec un enfant. **Le parent doit EN TOUT TEMPS attendre au poste d'accueil, OUVERT DÈS 16 H.**

### *Politique des départs sécuritaires*

➤ Si un individu ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs se réserveront le droit de **demander une pièce d'identité et d'appeler les parents** pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, **nous refuserons** de laisser partir votre enfant avec cette personne, et ce, même s'il la connaît très bien. Assurez-vous toujours de **prévenir un membre de l'équipe de coordination de tout changement et ajout** aux informations que nous détenons!



# FONCTIONNEMENT

## POUR TOUT DÉPART AVANT 16 H

Si l'heure de départ de l'enfant a été annoncée le matin, l'enfant attendra, avec un animateur ou une responsable, son parent au poste d'accueil.

1. Si l'heure de départ n'a pas été annoncée le matin, veuillez téléphoner au site de camp de votre enfant afin d'avertir les responsables du départ de l'enfant et de préparer l'enfant :  
↳ Site du Centre sportif : 450 772-2488, poste 247.
2. Si personne n'a été avisé du départ de l'enfant, le départ devra se faire entre 16 h et 17 h 30.
3. Aucun parent ne pourra se déplacer dans l'enceinte du camp de jour.

## RETARDS

Si vous arrivez en retard au camp de jour, il est de **vos responsabilités** de confier votre enfant à un animateur.

## SERVICE DE GARDE (SDG)

Le SDG est ouvert de **6 h 30 à 8 h 30** et de **16 h à 17 h 30**. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

### *Retards*

À partir de **17 h 35**, le parent devra payer **des frais de 5 \$** pour chaque tranche de 5 minutes de retard, et ce, par enfant.



## CHANDAILS À L'EFFIGIE DU CAMP

Pour les parents ayant commandé un chandail de camp, ceux-ci seront remis aux enfants à leur début de camp. Les chandails sont obligatoires pour les sorties.



### *Chandails perdus*

Si votre enfant a perdu son chandail, il vous sera possible d'en acquérir un nouveau au montant de **15 \$**, selon les tailles disponibles et jusqu'à l'épuisement des surplus.

# FONCTIONNEMENT

## MÉDICAMENTS

À noter que par souci de sécurité et en raison des risques associés à une omission ou à une erreur, la Ville de Saint-Pie n'assume plus de service quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments au camp de jour. Certaines exceptions s'appliquent : ÉpiPen et pompe pour l'asthme. Pour toutes autres demandes, contactez le coordonnateur des loisirs.

## HYGIÈNE ET CRÈME SOLAIRE

Dans le cadre de la politique d'hygiène, d'hydratation et de la protection contre le soleil, le camp de jour s'assure d'avoir des points d'eau accessible à tous. De plus, les enfants et le personnel de camp instaurent dans leur routine le lavage des mains avant le dîner et après toute activité qui en serait nécessaire.

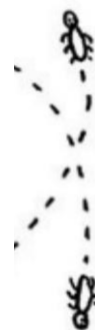
Lors d'activités extérieures, chaque groupe se doit d'appliquer de la crème solaire. Vous comprendrez que pour des raisons de sécurité, aucune crème solaire ne sera appliquée par un animateur sur un enfant. En raison des allergies, le camp de jour municipal ne fournit pas de crème solaire aux participants c'est donc votre responsabilité de vous assurer que votre enfant en ait en sa possession.

## ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de **le garder à la maison** afin d'éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone et **devront venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.**

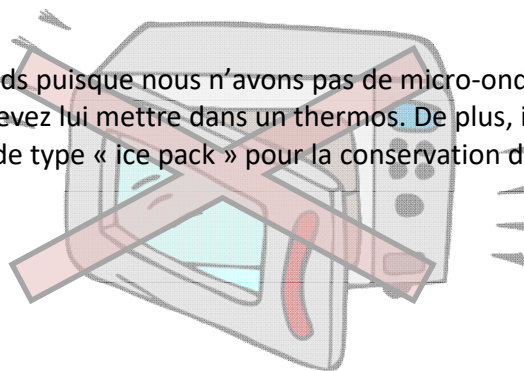
### *Alerte aux poux*

- Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le **garder à la maison** et en aviser la coordination du camp de jour.
- Le Service des loisirs se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la **propagation** au sein du camp de jour.



## REPAS

Nous priorisons les repas froids puisque nous n'avons pas de micro-ondes. Si vous voulez offrir un repas chaud, vous devez lui mettre dans un thermos. De plus, il est important de penser à un bloc réfrigérant de type « ice pack » pour la conservation des aliments.





# FONCTIONNEMENT

## TOUS LES JOURS, J'APPORTE...

Dans mon sac à dos

- **Vêtements de rechange**
- **Crème solaire**
- **Maillot de bain**
- **Serviette de plage**
- **Bouteille d'eau** **OBLIGATOIRE**

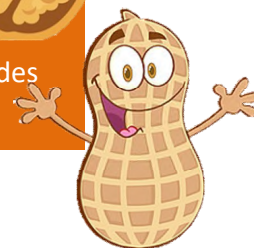
Dans ma boîte à lunch

- Repas **froid** ou dans un **thermos**
- **2 collations (au minimum)**
- **Breuvage**
- **Bloc réfrigérant** de type « ice pack »



### Attention aux allergies!

➤ Veuillez prioriser des aliments **ne contenant pas** d'aliment pouvant contenir des traces de **noix** ou d'**arachides**, ainsi que des fruits de mer.



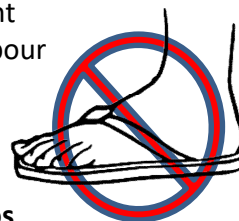
## IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les **objets perdus** qui **n'auront pas été réclamés** seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

## VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Par souci de sécurité et de convenance, **le port des items énumérés ci-dessous est à éviter au camp de jour**. En cas de non-respect du présent code, les parents seront rapidement informés et selon la situation, un changement pourrait être exigé immédiatement ou pour le lendemain en vue d'être conforme.

- Les sandales de type *gougounes* et les ballerines qui ne tiennent pas le pied.
- Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires.
- Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants.
- Argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, jeux personnels, etc.
- Bouteilles en verres et thermos dont l'intérieur est en verre



# FONCTIONNEMENT

## INFO PARENT

Vous trouverez dans cet hebdomadaire toutes les informations relatives à la semaine en cours : activités spéciales, thématiques, sorties, etc. Cet outil de communication permettra également à l'équipe du camp de jour de transmettre des messages importants et des rappels aux parents. L'info parent sera publié sur la page Facebook du camp.

**N'oubliez pas de prendre le temps de le lire chaque semaine!**

## THÉMATIQUES HEBDOMADAIRES

L'équipe d'animation réserve aux jeunes du camp de jour de Saint-Pie une thématique originale **chaque semaine!** Les journées seront donc remplies d'activités créatives, amusantes et différentes d'une semaine à l'autre. Surveillez *l'info parent* pour en savoir plus sur ces fameuses thématiques

# SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

## LES SORTIES ET ANIMATIONS SUR PLACE

Les sorties sont payantes mais non obligatoires. Pour les jeunes qui ne participent pas aux sorties, des activités auront lieu sur le site de camp.

SEMAINE	DATES	SORTIES ET ACTIVITÉS	DESCRIPTION
2	4 juillet	RécréOFUN	Multiplés activités intérieures
3	11 juillet	Village qc. D'Antan	Sortie dans un village typique du 19 <sup>e</sup> siècle
4	18 juillet	Parc National Yamaska	Activité guidée et plage
5	25 juillet	Aqua-Parc	Jeux d'eau, piscine et glissades d'eau
7	8 août	Labyrinthe Galaxie	Labyrinthe dans un champ maïs

Plusieurs autres activités seront ajoutées à la programmation.

# ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

## ÉQUIPE DE COORDINATION

Le camp de jour dispose de deux chefs de camp, dont le rôle principal est la gestion terrain du camp, consistant en : l'encadrement et l'évaluation des employés dans leurs fonctions, le service à la clientèle et les mesures d'urgence. L'équipe de coordination est sous la responsabilité immédiate du coordonnateur des loisirs.

## ANIMATEUR EN CHEF

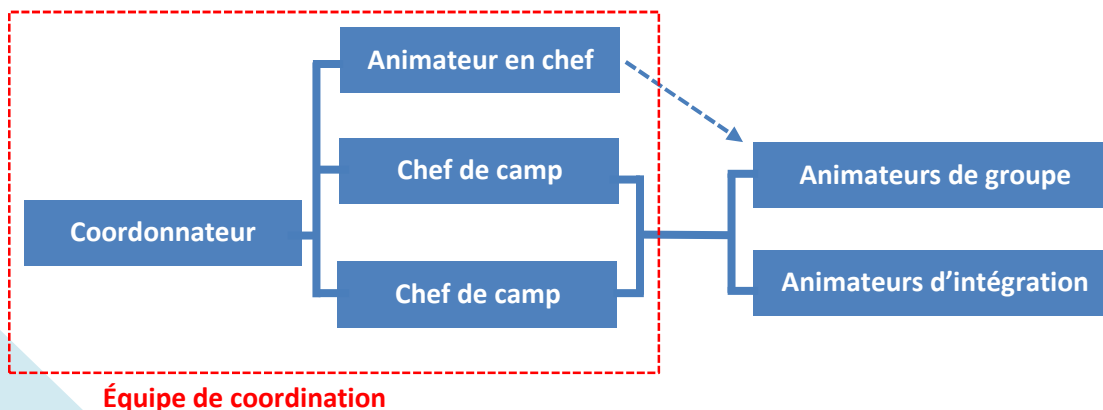
L'animateur en chef a comme mission d'améliorer la qualité de l'animation du camp de jour et d'être en support à l'animateur. L'animateur en chef a pour mandat d'assister les chefs de camp ainsi que développer les thématiques et conseiller les animateurs sur les techniques d'animations.

# ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

## LES ANIMATEURS ET ANIMATEURS EN INTÉGRATION

Tous les **nouveaux** animateurs du camp de jour de Saint-Pie reçoivent une formation spécifique en animation. Les **anciens** animateurs suivent également une formation de rappel. Les animateurs en intégration reçoivent une formation de **8 heures** en accompagnement offert par **ZONE LOISIRS MONTÉRÉGIE**.

## ORGANIGRAMME DU CAMP DE JOUR



Équipe de coordination

# CODE DE VIE

## AU CAMP OURAGAN, JE SUIS TENU(E) D'ÊTRE :

- ↪ **prudent(e)** pour assurer ma propre sécurité et celle des autres;
- ↪ **respectueux(euse)** dans mes paroles et mes gestes avec toutes les personnes qui m'entourent;
- ↪ **respectueux(euse)** envers le matériel utilisé et les lieux visités.

### **Degré de gravité: MINEUR**

*Exemples d'actions : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, refus de participer, etc.*

#### **Échelle des sanctions possibles :**

1. Avertissement verbal à l'enfant
2. Retrait de l'enfant à une activité
3. Appel aux parents
4. Avertissement écrit
5. Rencontre avec le parent
6. Suspension temporaire de l'enfant
7. Renvoi définitif de l'enfant

### **Degré de gravité: MAJEUR**

*Exemples d'actions : bris de matériel, fugue, atteinte à sa sécurité ou celle d'autrui, répétition de gestes de gravité mineure, etc.*

#### **Échelle des sanctions possibles :**

1. Appel aux parents
2. Avertissement écrit
3. Rencontre avec le parent
4. Suspension temporaire et immédiate
5. Renvoi définitif de l'enfant

### Comment seront gérés les bris volontaires de matériel ou d'équipement?

Tout **bris volontaire** de matériel ou d'équipement par un enfant **sera facturé** au parent.

### Quel est le processus d'application des sanctions?

Les échelles ci-dessus sont à **titre indicatif seulement**. En effet, en fonction de la **fréquence et de la gravité** des comportements contraires au Code de vie du camp Ouragan, il est possible que l'échelle des sanctions soit modifiée. Chaque situation majeure est **analysée individuellement** par une équipe composée de l'animateur, du chef d'équipe, du coordonnateur des loisirs et au besoin, de la directrice des loisirs. La sécurité de tous les membres du camp Ouragan reste le facteur principal dans l'application de toute sanction. Sachez que vous serez informés de toute situation particulière impliquant votre enfant.

### Quelles sont les modalités d'une suspension ou d'un renvoi du camp de jour?

La mesure disciplinaire prend **effet immédiatement** et le parent est tenu de venir récupérer son enfant au camp de jour. La suspension démarre automatiquement le lendemain et pour les jours subséquents. **Aucun remboursement ne sera effectué pour les journées de suspension ou même en cas de renvoi définitif.**